

---

## Saint-Hélen

# La commune s'engage dans la démarche zéro phyto

Une présentation du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) a été proposée par Fanny Kerjouan, chef de service urbanisme foncier à Dinan communauté, aux élus de Saint-Hélen réunis en conseil. Ses spécificités, son intérêt ainsi que son calendrier ont été détaillés. Avec la loi Alur, la communauté de communes devient compétente en matière de plan local d'urbanisme, en mars 2017.

### **Zéro phyto**

À partir de 2020, les communes ne pourront plus utiliser de pesticides pour l'entretien des voiries, talus et autres espaces verts. L'association Cœur Émeraude accompagne les

communes, par le biais notamment de formations d'agents. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'engager dans cette démarche zéro phyto.

### **Budget communal**

Avant le vote du budget primitif, le conseil municipal autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement à venir, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014, soit 58 000 €.

### **Subvention classe de neige**

Après délibération, le conseil municipal accepte de verser une aide de 50 € à une famille dont l'enfant est

scolarisé en Clis et qui va participer à un séjour en classe de neige.

### **Convention activités périscolaires**

Une convention sera signée avec l'association Vice de Forme, Saint-Pierre-de-Plesguen, qui met à disposition un animateur pour une initiation au cirque, dans le cadre des rythmes scolaires. Coût : 35 € l'heure.

### **Adhésion fourrière animale**

Le conseil municipal accepte que la somme de 1 022 €, correspondant à l'intervention pour l'année 2015 de la société Sacpa pour la capture, le ramassage et enlèvement d'animaux errants, soit provisionnée.